

## Ésaïe 56.1-8 (traduction Nouvelle Bible Segond)

1 Ainsi parle le Seigneur : Veillez [au droit], agissez selon la justice ; car mon salut est près d'arriver, ma justice est sur le point de se dévoiler. 2 Heureux l'homme qui fait cela, l'être humain qui s'y tient, observant le sabbat, pour ne pas le profaner, et gardant sa main de toute action mauvaise ! 3 Que l'étranger qui s'attache au Seigneur ne dise pas : Le Seigneur me séparera de son peuple ! Que l'eunuque ne dise pas : Je suis un arbre sec ! 4 Car voici ce que dit le Seigneur aux eunuques qui observent mes sabbats, qui choisissent ce à quoi je prends plaisir et qui demeurent fermes dans mon alliance : 5 Je leur donnerai dans ma maison et dans mes murs [une place] et un nom meilleurs que des fils et des filles ; je leur donnerai un nom pour toujours, il ne sera jamais retranché. 6 Quant aux étrangers qui s'attacheront au Seigneur afin d'officier pour lui, qui aimeront le nom du Seigneur au point de devenir ses serviteurs, tous ceux qui observeront le sabbat en se gardant de le profaner, et qui demeureront fermes dans mon alliance, 7 je les amènerai dans ma montagne sacrée et je les réjouirai dans ma maison de prière ; leurs holocaustes et leurs sacrifices seront agréés sur mon autel ; car ma maison sera appelée « maison de prière pour tous les peuples ». 8 Déclaration du Seigneur Dieu, qui rassemble les bannis d'Israël : J'en rassemblerai d'autres avec les siens déjà rassemblés.

### Dieu rassemble les bannis

Depuis fin mars, nous sommes dans le temps liturgique de Pâques marqué par la couleur blanche. Nous fêtons l'événement de la mort de Jésus et de sa résurrection par Dieu. L'événement de Pâques dévoile l'alliance de Dieu en faveur du monde. Par la vie de Jésus donnée sur la croix, Dieu réaffirme, renouvelle son alliance, une alliance qui réjouit, qui donne une place et un nom, nous dit le texte.

Mais qui prend part à l'alliance ? Qui a droit à cette alliance ? Cette question se pose au moment de mettre par écrit les prophéties anciennes d'Ésaïe dans le livre qui porte son nom. Les livres du Lévitique et du Deutéronome comportent des règles qui excluent de l'œuvre de Dieu certaines personnes ou populations. Ces règles sont réinterrogées ici à partir des prophéties d'Ésaïe qui, bien qu'anciennes, donnent toujours des repères de conduite à tenir.

D'abord, nous pouvons noter que l'alliance de Dieu concerne celui et celle qui cherche à vivre avec Dieu, c'est-à-dire qui cherche à vivre selon le droit de Dieu, sa loi, et sa justice ; et vivre avec Dieu apporte le bonheur : « Heu-

reux l'homme qui fait cela, l'être humain qui s'y tient. »

Ce bonheur est pour tous, car Dieu dit : « Ma maison sera appelée maison de prière pour tous les peuples. » Le texte touche deux points sensibles dans la communauté des Israélites. N'oublions pas qu'à l'époque, la société est régie par la loi religieuse ; il n'y a pas de séparation des pouvoirs.

Le premier point sensible est celui des étrangers. Comme quoi la société n'a pas beaucoup changée. La langue hébraïque utilise deux termes pour désigner les étrangers. Il y a les immigrés et les autres. Ici, les étrangers ne sont pas les immigrés, qui se sont installés dans le pays et qui ont obtenu une situation régulière, mais ce sont ceux qui sont juste arrivés et n'ont pas encore été régularisés par la société, ou bien qui sont juste de passage. On ne connaît pas vraiment ces étrangers ; ils surprennent, dérangent peut-être ; ils sont différents et peuvent même paraître hostiles.

Ces étrangers-là ne bénéficient d'aucun avantage que la loi prévoit pour les immigrés. Par exemple, lorsqu'une bête est crevée, il est interdit aux Israélites d'en manger, mais la bête

pourra être donnée aux immigrés. C'est-à-dire qu'on ne fait pas grand cas des risques sanitaires pour la viande destinée aux immigrés, mais au moins les immigrés peuvent s'en nourrir gratuitement. Quant aux étrangers dont il est question dans le texte, la bête crevée leur sera vendue (Deutéronome 14.21). Il n'y a pas d'occasion à perdre pour le profit...

Un autre exemple : Tous les 7 ans, une remise de dette est accordée aux immigrés, mais pas aux étrangers irréguliers, car ces étrangers-là ne sont pas considérés comme des prochains (Deutéronome 15.3). Encore un exemple : les immigrés sont admis dans l'assemblée de Dieu, mais pas les étrangers irréguliers (Deutéronome 23.4-9).

Les étrangers de passage ou juste arrivés ont bien peu de droits parmi les Israélites. Mais en est-il autrement aujourd'hui dans notre société ?

Le deuxième point sensible dont parle le texte est celui des eunuques, les hommes castrés ou émasculés qui habituellement étaient gardiens de femmes à la cour royale. La situation n'est pas meilleure pour eux. Les eunuques sont également exclus de l'assemblée de Dieu (Deu-

téronome 23.2). Ils n'ont pas le droit de présenter des offrandes à Dieu (Lévitique 21.20).

Dans notre société, la question reste sensible. Les eunuques renvoient aujourd'hui aux exclus de notre société du fait de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, vous savez, les personnes LGBT+, lesbiennes, gays, bi, trans, et autres, qui sortent du modèle hétérosexuel et du modèle de genre homme ou femme. Même dans nos Églises, leur place n'est pas une évidence pour tous.

Pourtant, même les « bannis », comme dit le texte, prennent part à l'alliance avec Dieu. Dieu est un dieu qui rassemble, et non qui divise, sépare, exclut. L'assemblée de Dieu accueille les bannis de la société, et vit ainsi selon le droit et la justice de Dieu. Aucun ne sera plus retranché.

Et nous, dans nos Églises, que faisons-nous des bannis ? Sommes-nous une assemblée de Dieu qui les accueille : étrangers, personnes LGBT+, etc. ? Témoignons-nous de l'alliance de Dieu qui rassemble toutes et tous, même les bannis ? « Heureux l'homme qui fait cela, l'être humain qui s'y tient. », dit le texte, car telle est la justice de Dieu. Amen !